



**Arrêté fixant la liste des candidats admissibles  
au Certificat d'Aptitude aux Fonctions de Formateur Académique  
CAFFA - Session 2025**

**Le Recteur de la région académique de la Réunion,  
Recteur de l'académie de La Réunion**

Vu le décret n° 2015-885 du 20 juillet 2015 relatif aux conditions de nomination des personnels enseignants du second degré et des conseillers principaux d'éducation aux fonctions de formateur académique ;

Vu l'arrêté du 20 juillet 2015 fixant l'organisation du certificat d'aptitude aux fonctions de formateur académique ;

Vu le procès-verbal de délibération des admissibilités en date du 26 février 2025 ;

**Arrête :**

**Article 1<sup>er</sup>** : Les candidats dont les noms suivent sont autorisés à se présenter aux épreuves d'admission du CAFFA :

- Madame ALAGUIRY PAJANIAYE RIVIERE Jessica
- Madame BALCELLS VUILLARD Céline
- Monsieur BOODHNA Kévin
- Madame BUSON Ellen
- Madame COLLET Hélène-Marie-In
- Madame DEKEISTER Chloé
- Madame DORLA Gabrielle
- Madame JOUSSERAND Marion
- Madame PAYET DJAFFARDJY Marie-Sandrina
- Monsieur POIROUT Georges
- Monsieur RIVIERE François Mickael
- Monsieur SALACROUP Thomas
- Madame STOPPA Johanna
- Madame THERINCOURT Patricia

**Article 2** : Le secrétaire général de la région académique de La Réunion, secrétaire général de l'académie de La Réunion, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui fait l'objet d'une publication sur le site de l'académie.

Fait à Saint-Denis, le 12 mars 2025

**Pour le Recteur de région académique,  
Recteur d'académie et par délégation,  
La Cheffe de la Division des Examens  
et Concours  
Signé  
Abla ZENATI**